

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 25/06/2024 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, SOUBISE, PERRIGAULT, AUBERTOT, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GRENAT, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés ANTOINE Caroline, LESCOP Giliane , MINIER Quentin
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : SOUBISE Mathieu

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 30 mai 2024. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2024/24 Révision du loyer communal sis 15 rue Principale

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2023.

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4^{ème} trimestre 2022 : 137.26
- 4^{ème} trimestre 2023 : 142.06

Variation annuelle de + 3.50 %

Logement sis 15 rue Principale va être loué au 1^{er} juillet 2024 à :

$$361.68 \text{ €} \times 142.06/137.26 = 374.33 \text{ €}$$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'indice de référence des loyers et de modifier le loyer mensuel au 1^{er} juillet 2024 pour 374.33 €.

2024/25 Acceptation des devis

Monsieur SOUBISE, 4^{ème} adjoint présente les devis demandés pour les programmes budgétés « aménagement routier » et « aménagement viabilisation cheminement doux ».

L'entreprise TPPL de Druye a présenté un devis pour le programme « aménagement routier » pour 17 982.71 € HT et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES de Lusignan a présenté un devis pour le second programme pour 25 025.87 € HT.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir les devis TPPL pour 17 982.71 € et SPIE BATIGNOLLES pour 25 25.87 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

2024/26 Décision modificative n°3 – Budget Commune

Suite aux devis signés pour des travaux de voirie, il est nécessaire de faire des réajustements comptables.

Par conséquent Il est nécessaire de faire les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

| | |
|---|------------------|
| Programme 246 Equipement production énergie | |
| Compte 2158 Autres installations | - 7 800.00 Euros |
| Programme 249 Rénovation cuisine SDF | |
| Compte 2131 bâtiments publics | - 2 800.00 Euros |
| Programme 243 Aménagement viabilisation | |
| Compte 2152 Installations de voirie | + 6 300.00 Euros |
| Programme 251 Aménagement routier | |
| Compte 2152 Installations de voirie | + 4 300.00 Euros |

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2024

2024/27 Cession du matériel cuisine salle des fêtes

Dans le cadre du programme de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente entraînant le renouvellement des équipements et soucieuse de favoriser le réemploi des matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchetterie et d'abonder les recettes du budget, il est proposé d'engager la vente, en l'état, du fourneau 5 feux + four gaz pour un montant de 300 € et d'un équipement de plonge 2 bacs pour un montant de 100 €. L'enlèvement est à la charge du preneur.

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut par délégation décider de la cession du fourneau 5 feux + four gaz et d'un équipement de plonge 2 bacs, compte-tenu de leur valeur inférieure chacun à 4 600 €.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser la cession du fourneau 5 feux + four gaz pour un montant de 300 € et d'un équipement de plonge 2 bacs pour un montant de 100 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 04 JUILLET 2024 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2024/24 Révision du loyer communal sis 15 rue Principale
2024/25 Acceptation des devis
2024/26 Décision modificative n°3 – Budget Commune
2024/27 Cession du matériel cuisine salle des fêtes

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BRUNET Thierry | |
| DOREAU Philippe | |
| VANDENDORPE Benoît | |
| GUÉRIN Isabelle | |
| PERRIGAULT Marylène | |
| ANTOINE Caroline | <i>Absente excusée</i> |
| AUBERTOT Cédric | |
| SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie | |
| LESCOP Giliane | <i>Absente excusée</i> |
| GRENAT Brigitte | |
| MINIER Quentin | <i>Absent excusé</i> |
| SOUBISE Mathieu | |
| FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline | |